

## Abeilles: la justice européenne confirme les restrictions d'utilisation de trois néonicotinoïdes

Le Tribunal de l'Union européenne a confirmé jeudi les restrictions d'utilisation imposées en 2013 à trois néonicotinoïdes, des insecticides considérés comme nocifs pour les abeilles, qui étaient contestées par les fabricants Bayer et Syngenta.

Sans même attendre cette décision de la justice européenne, l'UE avait décidé fin avril d'élargir cette première interdiction portant sur les trois substances --clothianidine, thiaméthoxame et imidaclopride-- à toutes les cultures en plein champ et non plus seulement aux cultures sous serre.

En 2013, l'UE avait dans un premier temps imposé des restrictions d'usage. Les deux géants des pesticides dont les produits étaient directement concernés, le Suisse Syngenta et l'Allemand Bayer, demandaient l'annulation de cette décision, le premier réclamant également une indemnité d'au moins 368 millions d'euros.

Le moratoire partiel s'appliquait aux cultures qui attirent les abeilles (comme le maïs, le colza oléagineux ou le tournesol) sauf quelques exceptions.

Le Tribunal a rejeté "dans leur intégralité" les recours de Bayer et Syngenta. Il se base sur des études qui soulevaient des "préoccupations" sur les conditions d'approbation des néonicotinoïdes, alors que l'UE s'était dotée de règles de protection des abeilles afin de sauvegarder leur rôle de pollinisateurs pour la flore et les cultures arables.

Une première évaluation de l'Efsa, l'Agence européenne pour la sécurité des aliments, avait déclenché en 2013 les premières restrictions.

### Les néonicotinoïdes, insecticides «tueurs d'abeilles»

Utilisés depuis les années 90  
**1/3 des ventes de pesticides** dans le monde

S'attaquent au système nerveux central des abeilles et les désorientent  
Accusés d'altérer le sperme des mâles

se retrouvent dans le pollen, le nectar, le feuillage, dans l'eau et le sol

Une dizaine de substances répertoriées dont :

- Imidaclopride**  
 $C_9H_{10}ClN_5O_2$
- Thiaméthoxame**  
 $C_8H_{10}ClN_2O_5S$
- Clothianidine**  
 $C_8H_6ClN_5O_2S$

**Bayer**  
• Gaucho  
• Confidor

**Syngenta**  
• Cruiser  
• Actara

**Bayer Sumitomo Chemical Takeda**  
• Poncho  
• Cheyenne  
• Dantop  
• Santana

**Législation européenne**  
**3 substances interdites** pour toutes les cultures en plein champ

**Législation française**  
Loi sur la biodiversité de 2016  
**prévoit leur interdiction dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec dérogations jusqu'en 2020**

Sources : Ministère de l'Agriculture, ANSES, Ineris, Greenpeace



L'agence, basée à Parme, a ensuite confirmé son opinion à la fin du mois de février cette année, venant conforter la volonté de Bruxelles d'élargir l'interdiction.

"Les risques constatés par l'Efsa justifiaient la conclusion selon laquelle les trois substances en question ne satisfaisaient plus aux critères d'approbation", explique le Tribunal dans un communiqué.

Le principe de précaution permettait également d'agir dans ce cas précis, ajoute-t-il.

**Lien article :** [http://www.lepoint.fr/economie/abeilles-la-justice-europeenne-confirme-les-restrictions-d-utilisation-de-trois-neonicotinoides-17-05-2018-2219135\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/abeilles-la-justice-europeenne-confirme-les-restrictions-d-utilisation-de-trois-neonicotinoides-17-05-2018-2219135_28.php)